

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
CCAS DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

N° 2023_009

Nombre de Conseillers	En Exercice 9	Présents 8	Votants 9
Date de Convocation	6 avril 2023		
Séance du	12 avril 2023		
Le Conseil d'Administration du CCAS de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Président,			
Etaient présents : J-C. MORICONI – C. QUEYRAT – A. BERNARD – V. GUILLEMIN – A. LOPEZ – E. MARTIN – F. VERGEOT – D. JUANOLA			
Absents excusés ayant donné procuration : P. BINDEL à A. BERNARD			
Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : /			
Secrétaire de Séance : Armande BERNARD			

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS DE POLLESTRES**

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu le rapport de Madame Christiane QUEYRAT, vice-présidente du CCAS et présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022 pour le budget du CCAS ;

VU le Budget Primitif de l'exercice 2023 qui reprend les résultats de l'exercice 2022 ;

APRES avoir entendu le Compte Administratif de l'Exercice 2022 ;

1. Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'Exercice 2022,
2. Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un Excédent de clôture au 31/12/2022 de :

712,36 €

(à savoir un excédent de fonctionnement au 31/12/2022 de 206,68 €

et un excédent reporté 2021 de 505,68 €)

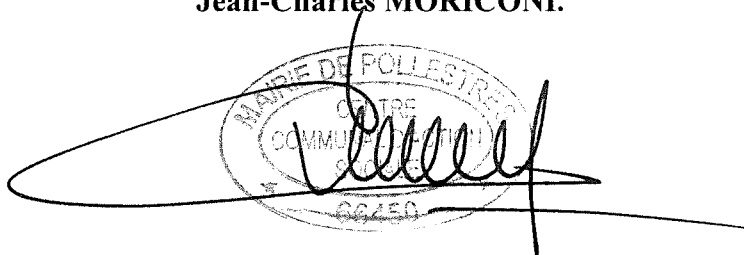
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Au Déficit d'Investissement au 31/12/2022 : **128,77 €**
(excédent d'investissement au 31/12/2022 de 1 171,23 € et
déficit des Restes à Réaliser au 31/12/2022 de 1 300 €)

Et d'affecter en excédent de fonctionnement reporté : **583,59 €**

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président,
Jean-Charles MORICONI.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE POLLESTRES', 'CENTRE COMMUNAL', and '06450'. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

**PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES**

17 AVR. 2023

COURRIER

Mis en ligne le *17/04/2023*